

## PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL

### EN DATE DU 1<sup>er</sup> JUILLET 2025

L'an deux mille vingt-cinq, en date du 1<sup>er</sup> Juillet à 20 h 00, les membres du Conseil Municipal régulièrement convoqués, se sont réunis en session ordinaire à la Mairie MONTCUQ EN QUERCY BLANC 46800, Salle du Conseil Municipal sous la présidence de Monsieur Alain LALABARDE, Maire de MONTCUQ EN QUERCY BLANC

<i>Date de convocation du Conseil et affichage : 24 juin 2025</i>	<i>Conseillers municipaux en exercice : 23</i>
<i>Date d'affichage du compte rendu :</i>	<i>Présents : 14 + 5 pouvoirs</i>
	<i>Votants : 19</i>

<p>Présents :</p> <p>Mesdames LAFAGE, MATHIEU, MATHIERE, RECHE, SAURT, SAURAT, SABEL</p> <p>Messieurs LALABARDE, DOCHE, BARRES, CAUMON, LAPLANCHE, MURET, ROUX</p> <p>Absents/excusés ayant donné procuration : M. LAGARD à Mme SAURAT – Mme FICAT à M. CAUMON – M. LAPEZE à M. BARRES – Mme DEMON à Mme RECHE - M. MEYNEN à M. LALABARDE</p> <p>Absents excusés : M. ARNAL - Mme LEQUILLEC</p> <p>Absents non excusés : Mme PARAYRE – M. FERRE</p> <p>Secrétaire de séance : Mme SAURT</p>
---

#### RAPPEL ORDRE DU JOUR DE LA SEANCE :

#### **VALIDATION DU DERNIER PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL EN DATE DU 3 JUIN 2025**

#### **VOTE DU CONSEIL MUNICIPAL**

	POUR	CONTRE	ABSTENTION
ADOPTE A L'UNANIMITE	LALABARDE - DOCHE - BARRES - CAUMON - LAFAGE - LAPLANCHE MATHIEU -MATHIERE MURET -RECHE - ROUX - SABEL – SAURT - SAURAT		

#### DELIBERATIONS

N° 1 – Modification du temps de travail de 2 emplois permanents

Monsieur le Maire propose à l'assemblée de porter, à compter du 01/09/2025, la durée de travail de 2 emplois aux heures hebdomadaires effectivement effectuées, afin de supprimer les heures complémentaires qui sont régulièrement payées aux agents qui occupent ces postes. De 17,5 heures à 19 heures hebdomadaires pour un poste et de 10,5 heures à 11 heures hebdomadaires pour l'autre poste.

DEBAT : ces heures correspondent au travail effectué. L'augmentation d'heures étant inférieure à 10 % du temps travaillé, il n'est pas nécessaire de passer ce dossier par le comité social territorial
---

**VOTE DU CONSEIL MUNICIPAL**

	POUR	CONTRE	ABSTENTION
ADOPTE A L'UNANIMITE	LALABARDE - DOCHE - BARRES - CAUMON - LAFAGE - LAPLANCHE MATHIEU - MATHIERE MURET - RECHE - ROUX - SABEL - SAURT - SAURAT		

**N° 2 – Tarifs locations de salles et matériels**

Monsieur le Maire propose à l'assemblée de modifier les tarifs de location de salles et du matériel communal à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2025.

**DEBAT**

M. BARRES demande à être systématiquement prévenu de l'occupation de la salle de Belmontet pour s'assurer qu'elle soit légalement occupée.

M. le Maire signale que l'association LEZARD DE LA RUE va occuper le **terrain enherbé contigu au bâtiment communal de Belmontet, en installant un cirque. L'occupation de ce terrain par un cirque n'est pas gratuite et doit faire l'objet d'une demande d'occupation et d'un règlement au tarif en vigueur**

Location de la Maison Pourchet au 10 Allée des Platanes. 5 co-locataires étaient signataires de la convention pour 300 euros par mois, 50 euros par co-locataire. Aujourd'hui, ils ne sont plus que 3, et ne payent plus que 50€ par personne, soit 150€ alors que les frais mensuels sont toujours estimés à 300 euros, il a donc été décidé d'appliquer une nouvelle convention, et un tarif de 100 euros par co-locataire.

**VOTE DU CONSEIL MUNICIPAL**

	POUR	CONTRE	ABSTENTION
ADOPTE A L'UNANIMITE	LALABARDE - DOCHE - BARRES - CAUMON - LAFAGE - LAPLANCHE- MATHIEU - MATHIERE MURET - RECHE - ROUX - SABEL - SAURT - SAURAT - SAURT -		

**N° 3 – Dénomination d'un bâtiment communal**

Monsieur le Maire propose à l'assemblée de nommer le bâtiment communal Maison Pourchet (ancienne gendarmerie) situé au 10 Allée des Platanes : MAISON Arnaud BELTRAME

**DEBAT**

**Le nom est validé, sur la plaque il sera précisé également son état civil né le 18 Avril 1973 Et décédé dans l'exercice de ses fonctions le 23 Mars 2018 à Trèbes dans l'Aude**

**VOTE DU CONSEIL MUNICIPAL**

	POUR	CONTRE	ABSTENTION
ADOPTE A L'UNANIMITE	LALABARDE - DOCHE - BARRES - CAUMON - LAFAGE - LAPLANCHE MATHIEU - MATHIERE MURET - RECHE - ROUX - SABEL - SAURT - SAURAT - SAURT -		

#### N° 4 - Demande de fonds de concours à la Communauté de Communes du Quercy Blanc

Concernant l'acquisition du terrain ou sera implanté le futur centre de secours, Monsieur le Maire propose à l'assemblée de demander un fonds de concours auprès de la communauté de communes du Quercy Blanc à hauteur de 50 % du prix du terrain soit 19500 euros.

##### DEBAT

Ce montant à déjà été validé et prévu au budget de la communauté de communes.

#### VOTE DU CONSEIL MUNICIPAL

	POUR	CONTRE	ABSTENTION
ADOPTE A L'UNANIMITE	LALABARDE - DOCHE - BARRES - CAUMON - LAFAGE - LAPLANCHE MATHIEU - MATHIERE MURET -RECHE - ROUX - SABEL - SAURT - SAURAT- SAURT -		

#### N° 5 – Lancement d'une procédure d'Appel à Manifestation d'Intérêt pour la mise à disposition du domaine communal.

Monsieur le Maire informe l'assemblée de la sollicitation de la Sté AMARENCO pour la création d'un Bâtiment à usage d'entrepôt avec une toiture photovoltaïque sur une parcelle du parc d'activité St Jean, La mairie a déjà obtenu le permis de construire. Nous allons lancer un avis de publicité. Les travaux devraient être réalisés dans un délai de 18 mois.

##### DEBAT

La société AMARENCO est également porteuse du projet de couverture photovoltaïque du boulodrome, dont la convention a été signée chez le Notaire. Un géomètre interviendra prochainement pour délimiter l'espace foncier.

#### VOTE DU CONSEIL MUNICIPAL

	POUR	CONTRE	ABSTENTION
ADOPTE A L'UNANIMITE	LALABARDE - DOCHE - BARRES - CAUMON - LAFAGE - LAPLANCHE MATHIEU - MATHIERE MURET -RECHE - ROUX - SABEL - SAURT - SAURAT-		

#### N° 6 – Vente de Terrains

Monsieur le Maire propose à l'assemblée de vendre à M. et Mme PETIJEAN le Lot N° 4 du lotissement du Fbg ST PRIVAT, sur la base de 15 euros le m<sup>2</sup> en zone constructible et 10 euros le m<sup>2</sup> en zone non constructible pour une somme totale de 20 870 euros

## DEBAT

## VOTE DU CONSEIL MUNICIPAL

	POUR	CONTRE	ABSTENTION
ADOPTE A L'UNANIMITE	LALABARDE - DOCHE - BARRES - CAUMON - LAFAGE - LAPLANCHE MATHIEU - MATHIERE MURET - RECHE - ROUX - SABEL - SAURT - SAURAT-		

## N° 7 – VENTE DE PARCELLE SUITE A ENQUETE PUBLIQUE LIEU DIT LASTOURS A SAINTE CROIX

Monsieur le Maire propose à l'assemblée de vendre à Mme EMONET une partie du chemin cadastré sous la section C d'une superficie de 107 m<sup>2</sup> sur la base de 1.580 le m<sup>2</sup> pour un montant total de 394.50 euros frais à la charge de l'acquéreur. L'enquête publique a été réalisée en 2024.

## DEBAT

Pas de question

## VOTE DU CONSEIL MUNICIPAL

	POUR	CONTRE	ABSTENTION
ADOPTE A L'UNANIMITE	LALABARDE - DOCHE - BARRES - CAUMON - LAFAGE - LAPLANCHE MATHIEU - MATHIERE MURET - RECHE - ROUX - SABEL - SAURT - SAURAT-		

## N° 8 – Décision Budgétaire Modificative

Monsieur le Maire propose à l'assemblée une décision modificative afin d'ouvrir la ligne budgétaire de la future caserne des pompiers soit 25 000 euros, ce qui permettra dans un premier temps de payer la maîtrise d'œuvre, dont la consultation est actuellement en cours.

Travaux supplémentaires Eglise St Hilaire pour la création d'un plancher au clocher et pour la mise en conformité de l'armoire électrique des cloches à l'église St Privat, le montant de la DM : 7 500 euros.

Travaux Lot Miquel remplacement des regards pluviaux pour un montant de 3 000 euros.

La somme totale de ces travaux sera déduite sur la ligne des travaux petit Musée et sur l'aménagement de la voirie à saint jean

## DEBAT

Les travaux du petit Musée, ancienne gendarmerie ne commenceront qu'en 2026, la somme sera réapprovisionnée sur ce budget.

**VOTE DU CONSEIL MUNICIPAL**

	POUR	CONTRE	ABSTENTION
ADOPTE A L'UNANIMITE	LALABARDE - DOCHE - BARRES - CAUMON - LAFAGE - LAPLANCHE MATHIEU - MATHIERE MURET - RECHE - ROUX - SABEL - SAURT - SAURAT-		

**QUESTIONS DIVERSES EVENTUELLES****Point sur l'ouverture du plan d'eau :**

De nombreux incidents ont perturbé l'ouverture de la saison :

- vendredi journée des écoles, pas de surveillant de baignade le matin, il est arrivé à 14h, c'était un remplaçant car le titulaire était absent,
- Samedi : problème avec l'ouverture de la barrière, le sans contact ne fonctionnait pas, il fallait introduire la carte, cela a été compliqué pour certains visiteurs
- dimanche rien à signaler.

Au vu des températures du we, beaucoup de visiteurs présents, la recette s'est élevée à 4 000 euros pour les 2 jours. Un deuxième titulaire est attendu dans la semaine, l'agent de sécurité a été très utile et efficace. La saison du lac est bien lancée !

**Généralisation des espaces sans tabac avec obligation de respecter un périmètre de 10 mètres pour la protection des mineurs**

Mise en place immédiate de la Loi du 1<sup>er</sup> juillet et du décret d'application, lieux concernés :

- Parcs et jardins publics ;
- Devant les écoles et collège, devant les lieux de formation et d'hébergement des mineurs
- Plages bordant des eaux de baignade, pendant la saison balnéaire ;
- Zones affectées à l'attente des voyageurs ;
- Espaces non couverts des bibliothèques ;
- Espaces non couverts des équipements sportifs au sens de l'article R.312-2 du code du sport

Après débat concernant notamment le lac, le conseil municipal a décidé de classer le site du plan d'eau « sans tabac » il y aura tout de même 2 zones fumeurs bien délimitées : une sur le parking du haut et une sur le parking de la cafeteria. La signalisation réglementaire sera apposée.

**TERRASSE DU 6**

Les discussions sont très compliquées entre la mairie, le patron du 6, M. et Mme Soullignac et Mme Germa, chacun restant sur ses positions, à ce jour aucun compromis n'a pu être trouvé, Mme SABEL reprend le dossier.

**MANIFESTATIONS ESTIVALES**

Pas de concertation entre les associations, le problème est récurrent, certaines manifestations se chevauchent ce qui est dommageable

### MOBICOOP

Application de covoiturage. Cette société souhaite s'implanter sur Montcuq et Barguelonne en Quercy. Un devis de 3 000 euros a déjà été établi. Ils seront conviés à une présentation de leur outil lors du prochain conseil municipal le 3 septembre.

### LE SOUVENIR FRANCAIS

Cette association d'anciens combattants porte un projet pour des jeunes portes drapeaux en collaboration avec les classes de CM1-CM2 de l'école primaire. La directrice et l'enseignante qui arrive à la rentrée sont parties prenantes. Ce projet a une vocation pédagogique et de civisme, les enfants devront être présents lors des cérémonies patriotiques (8 Mai, 11 Novembre). Une convention tripartite sera signée entre la commune, l'école et le Souvenir Français. Une subvention de 700 euros est demandée pour l'achat du drapeau et des accessoires.

### LA POSTE

Il est décidé par la Poste de supprimer de 3 boîtes de relevage de courrier à compter du 21/07 :

- 25 chemin du cimetière de Rouillac
- 1189 chemin de Labrugade
- 22 Rue des hirondelles à Lalongagne

### AGES ET VIE

Les discussions ont repris avec le département, on espère un dénouement proche et enfin l'ouverture de cette maison d'accueil.

### PLUI

Dans un souci de « simplification » le conseil communautaire voudrait soumettre les travaux d'édification de clôtures à déclaration préalable sur l'ensemble du Quercy Blanc. Ce projet est loin de faire l'unanimité, et la position du conseil municipal est défavorable

**Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée à 21H45**

Le Maire



Alain LALABARDE



La secrétaire de Séance



Dominique SAURT